



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

demarches-simplifiees.fr

**Effectuer
une démarche
administrative
en ligne**



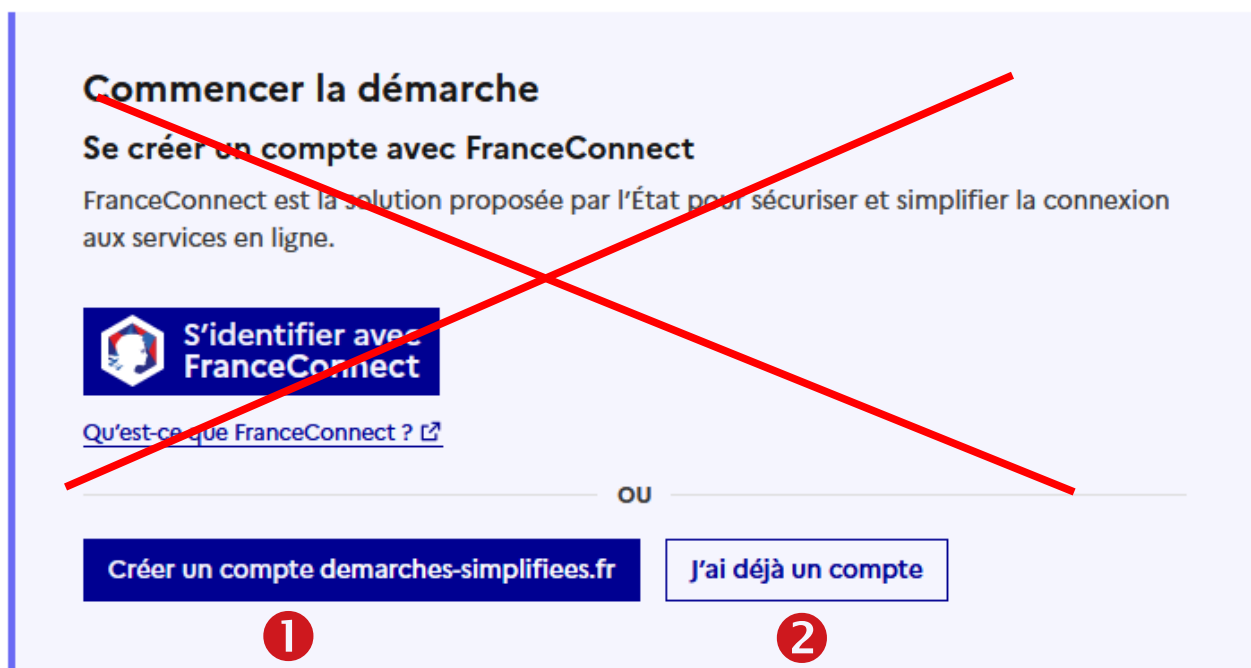
**DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTION
DETR / DSIL**

EXERCICE 2024

TUTORIEL " UTILISATEUR "

Adresse de connexion :

Demande de subvention DETR et/ou DSIL



1 Vous ne disposez pas de compte sur le site "démarches simplifiées"

Se créer un compte en choisissant un identifiant

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique *
Format attendu : john.doe@exemple.fr

Mot de passe * Afficher

Si la collectivité ne possède pas de compte et souhaite se connecter pour la 1ère fois : entrer un email, choisir un mot de passe et cliquer sur "se connecter"

2 La collectivité possède déjà un compte sur le site "démarches simplifiées"

Il suffit de cliquer sur "J'ai déjà un compte" puis renseigner l'e-mail et le mot de passe de connexion



L'adresse courriel utilisée pour la connexion sera celle destinataire des échanges relatifs aux dossiers déposés (accusé de réception du dossier, de complétude du dossier...). Il est donc conseillé d'utiliser une adresse pérenne et régulièrement consultée.

Choisissez de préférence l'adresse de la personne plus particulièrement en charge du dossier et/ou une adresse à laquelle plusieurs personnes ont accès.

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET VIA VOTRE NUMÉRO SIRET

PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024 - Préfecture de la Charente-Maritime

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ?

Ce formulaire est destiné aux collectivités territoriales qui souhaitent déposer une demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024.

La date limite pour déposer le dossier est fixée au lundi 15 janvier 2024.

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?



Cliquer sur **"Commencer la démarche"** ; une fois connecté, il faut vous identifier avec votre n° SIRET et cliquer sur **"continuer"**

annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.' At the bottom, a blue button labeled 'Continuer' is highlighted with a red box."/>

Demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024 - Préfecture de la Charente-Maritime

Identifier votre établissement

Renseignez le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche.

Numéro SIRET *

17170001600016

Pour trouver votre numéro SIRET, utilisez annuaire-entreprises.data.gouv.fr ou renseignez-vous auprès de votre service comptable.

Continuer

Après avoir entré le numéro SIRET et cliqué sur le bouton " valider ", un récapitulatif des informations récupérées s'affiche à l'écran.

Poursuivez votre saisie en cliquant sur " [Continuer avec ces informations](#) ".

Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.

Ces informations seront jointes à votre dossier.

DIRECTION PROTECTION CIVILE

- Siret : 171 700 016 00016
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 84.11Z
- Adresse : PREFECTURE DE DEPARTEMENT CHARENTE-MARITIME PREFECTURE 38 RUE REAUMUR BP 501 17017 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE

Nous allons également récupérer la forme juridique, la date de création, les effectifs, le numéro TVA intracommunautaire, le capital social de votre organisation. Pour les associations, nous récupérerons également l'objet, la date de création, de déclaration et de publication. Les exercices comptables des trois dernières années pourront être joints à votre dossier.

→ [Autres informations sur l'organisme sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »](#)

[Utiliser un autre numéro SIRET](#)

[Continuer avec ces informations](#)

COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Les champs dotés d'une "*", sont obligatoires. Vous ne pourrez pas soumettre votre dossier sans les avoir complétés.

Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

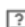
Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

[Déposer le dossier](#)

Vous pouvez accéder au guide pratique DETR/DSIL 2024 en cliquant sur "[télécharger le guide de la démarche](#)"

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

[Télécharger le guide de la démarche](#)

 Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

Vous pouvez inviter une personne à renseigner le dossier à vos côtés en indiquant son adresse mail dans le champ prévu à cet effet. Il est également possible de lui envoyer un message personnalisé pour préciser votre attente :

 [Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

Vous pouvez ensuite commencer la saisie des champs du formulaire de la demande de subvention, divisé en 4 parties :

1 / Informations sur le porteur de projet

Cette partie est divisée en 2 rubriques :

- Identification de la collectivité porteuse du projet
- Identification de la personne chargée du suivi du dossier

2 / Présentation de l'opération

Cette partie est divisée en 3 rubriques :

➤ **Description du projet**




Dans cette rubrique, pour aider les collectivités, nous proposons des modèles types de délibération et de notice explicative pour décrire votre opération

Délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'EPCI

Fournir la délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement.

Au besoin, vous trouverez ci-joint un modèle de délibération.

[Modèle à télécharger](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.


ODT - 10,5 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Joindre un document de présentation de votre projet *

Ce document explicatif doit préciser l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, le coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.

[Modèle à télécharger](#)  Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.

ODT - 14,1 ko

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Il faut tout d'abord télécharger les modèles pour les compléter avant de les intégrer en tant que pièces jointes



Le champs "**Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ?**" est un champ "conditionnel". Si la réponse à cette question est "**Oui**", une demande de pièce justificative est formulée

Le projet d'investissement comprend-il des acquisitions immobilières ? *

Oui Non

Si l'acquisition du terrain est effective, joindre le titre de propriété et la justification de son caractère onéreux.

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.



Il en est de même pour la question "**Le projet d'investissement comprend-il des travaux ?**" qui ouvre les champs suivants :

Le projet d'investissement comprend-il des travaux ? *

Oui Non

Justificatif travaux 01 - Situation juridique des terrains et immeubles *
 Joindre un document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le de
 Taille maximale : 200 Mo.
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Justificatif travaux 02 - Plan de masse des travaux
 Taille maximale : 200 Mo.
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Justificatif travaux 03 - Programme détaillé des travaux
 document technique qui doit être établi par un maître d'oeuvre
 Taille maximale : 200 Mo.
 Parcourir... Aucun fichier sélectionné.



Le champs "**Opération inscrite dans un contrat partenarial avec l'État** " permet, en cas de réponse positive", de préciser si l'opération a fait l'objet d'une contractualisation.

Il est ensuite possible d'effectuer une sélection multiple

Opération inscrite dans un contrat partenarial avec l'Etat *

Oui Non

Le cas échéant, merci de mentionner le contrat concerné par la demande de subvention *

▼

Le cas échéant, merci de mentionner le contrat concerné par la demande de subvention *

Petites Villes de Demain (PVD) Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

▼

➤ **Impact environnemental du projet**

Il s'agit de nouveaux champs à renseigner liés, comme il est indiqué dans la circulaire DETR, à la mise en place d'objectifs et d'indicateurs permettant de mesurer la performance environnementale des politiques publiques.

Si la réponse est "**Oui**" à la question "**le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique**", il faut sélectionner un ou plusieurs item dans la liste suivante :

- Lutte contre le changement climatique
- Adaptation au changement climatique et à la prévention des risques naturels
- Amélioration de la gestion de la ressource en eau
- Amélioration de la gestion des déchets et prévention des risques technologiques
- Lutte contre les pollutions
- Protection de la biodiversité et des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Impact environnemental du projet

Le projet concourt-il aux enjeux de la transition écologique ? *

Oui Non

Si oui, indiquer quels sont les objectifs environnementaux impactés favorablement. *

Justifier en quelques mots. *

Redimensionnez le champ pour saisir plus de lignes

Le projet implique-t-il une artificialisation des sols ? *

L'artificialisation des sols désigne la transformation d'un espace naturel en terrain imperméabilisé.

Oui Non

➤ **Dates prévisionnelles de réalisation du projet**

3 / Plan de financement prévisionnel

Cette partie est divisée en 2 rubriques :

➤ **Dépenses et recettes prévisionnelles**

Coût total de l'opération (en euros HT) *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Indiquer le montant prévisionnel HORS TAXES en euros des dépenses de l'opération. Seules les dépenses inscrites en section d'investissement sont éligibles.

Justificatifs des dépenses prévisionnelles : devis descriptifs par poste de dépenses

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Justificatifs des dépenses prévisionnelles - Dossier d'avant-projet définitif (document 1)

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Justificatifs des dépenses prévisionnelles - Dossier d'avant-projet définitif (document 2)

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.

Justificatifs des dépenses prévisionnelles - Dossier d'avant-projet définitif (document 3)

Taille maximale : 200 Mo.

Aucun fichier sélectionné.



Le projet va-t-il générer des recettes ? *

Loyers, produits de cessions, etc.

Oui Non

Plan de financement détaillé *

L'utilisation du modèle joint est obligatoire.

[Modèle à télécharger](#)   Ce lien est éphémère et ne devrait pas être partagé.



Contrairement aux années précédentes, il vous est demandé, à ce stade du formulaire d'insérer un certain nombre de pièces justificatives permettant d'apprécier le coût global de votre opération.

En ce qui concerne le "plan de financement détaillé", l'utilisation du modèle est obligatoire.

➤ **Aides à l'investissement sollicitées**



Un formulaire spécifique "Maintien" est mis en place.
En conséquence, il vous est demandé de répondre **"Non"** à la question **"Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de la campagne DETR/DSIL 2023"**.

Avez-vous déjà présenté cette opération au titre de campagnes DETR/DSIL en 2023 ? *

Si votre demande concerne une opération pour laquelle une demande a déjà été déposée au titre de la DETR et/ou de la DSIL en 2023 et que l'opération n'a pas été modifiée depuis, vous pouvez demander une nouvelle instruction de ce dossier au titre de l'exercice 2024.

Ou Non



En fonction du ou des financements sollicités, vous aurez accès, de manière conditionnelle, aux champs détaillés relatifs à chaque subvention
A titre d'exemple, si vous souhaitez bénéficier d'une subvention DETR et DSIL, les éléments suivants sont demandés :

DETR

Catégorie d'opération conformément à la circulaire *

1/ Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Coût prévisionnel HT éligible à la DETR *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Montant de la subvention DETR sollicité (HT) *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Taux d'intervention DETR sollicité *

DSIL

Éligibilité de l'opération à la DSIL *

Indiquez à quelle(s) catégorie(s) de la DSIL votre opération est rattachable. Les opérations éligibles à la DSIL sont listées à l'article L2334-42 du Code général des collectivités locales.

Coût prévisionnel éligible à la DSIL "Grandes priorités" (HT) *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Montant de la subvention DSIL "Grandes priorités" sollicité (HT) *

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple: 3.141

Taux de subvention DSIL "Grandes priorités" sollicité *



Le nombre de dossier déposé n'est pas limité par collectivité. Aussi, il est impératif de prioriser vos demandes de subvention.

Présentez-vous une autre opération au titre de la DETR/DSIL 2024 ? *

Cochez "oui" si vous comptez ou avez déjà déposé une demande de subvention au titre de la DETR ou de la DSIL 2024 pour une autre opération d'investissement.

Oui Non

Priorité de ce projet *

Merci de bien vouloir prioriser vos demandes de subvention si vous déposez plusieurs dossiers de demande de subvention.

Si vous déposez un seul dossier, il conviendra de choisir "1" dans le menu déroulant proposé.

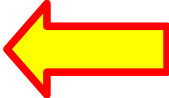
1

2

3

4

5

 **Au delà de 5 dossiers déposés, indiquez "5" pour toutes les demandes considérées comme moins prioritaires.**

4 / Finalisation du dossier

Cette partie vous permet de déposer des pièces justificatives complémentaires à votre dossier comme la preuve de dépôt de la déclaration d'urbanisme.

En dehors des documents formellement listés, vous pouvez également déposer sur la plateforme toute pièce que vous jugerez utile pour l'instruction de votre dossier.

Pour cela, vous devez cliquer sur :

 **Ajouter un élément pour « Autre pièce utile à l'instruction du dossier »**

Pour certaines catégories, nous vous invitons à vous reporter aux pages 19 et 20 du guide pratique 2024 pour connaître la liste exacte des pièces à fournir au service instructeur.

- **Catégorie "Accessibilité des personnes à mobilité réduite"** : les communes de plus de 1 000 habitants doivent joindre l'extrait du PAVE relatif à l'investissement envisagé.
 - **Catégorie " Sécurité des biens et des personnes"**
 - Sécurité routière : La notice devra détailler dans un 1er temps, le constat motivant l'aménagement avec des éléments factuels (niveau de trafics, vitesses pratiquées, nombre d'accidents, ...) et des observations (comportements, pratique des usagers, ...). Dans un second temps, le projet sera présenté en détaillant la manière dont il permettra de répondre à la problématique identifiée.
 - Sécurité incendie : La notice devra préciser si un schéma communal est prévu ou en cours de rédaction. Si ce schéma a déjà fait l'objet d'une validation, il conviendra de le joindre à la demande de subvention.
- Par ailleurs, afin de faciliter le travail des services techniques sollicités pour avis, la notice devra détailler de manière précise le risque majorant à défendre en lien avec le type de défense retenue.

- **Catégorie "Enfance/jeunesse"** : Lors de la réalisation de travaux liés à une ouverture de classe, il faudra joindre l'avis de l'inspection académique à la notice explicative.
- **Catégorie "Environnement et cadre de vie"** : pour les opérations d'aménagement de centre-bourg, les communes de plus de 1 000 habitants devront joindre au dossier de demande DETR, l'extrait du PAVE relatif à l'investissement envisagé.

Le dépôt du dossier nécessite de préparer en amont les documents à joindre en scannant les pièces utiles.

Format des pièces jointes acceptées :

.pdf, doc, .docx, .xls, .xlsx, .cvs, .ppt, .pptx, .odt, .ods, .odp, .jpg, .jpeg, .png



Il ne peut y avoir qu'une seule pièce jointe par rubrique. Aussi, si vous souhaitez déposer des pièces complémentaires, il convient de les transmettre via la messagerie de la plate-forme.

Afin de sensibiliser les collectivités à la transmission des avis des sous-commissions sécurité incendie et accessibilité, il est désormais possible de les insérer en pièce jointe.



Ces avis sont rendus de manière automatique lorsque le projet nécessite l'obtention d'un permis de construire ou d'aménager.

Dans le cadre d'une déclaration préalable ou en l'absence d'une demande au titre de l'urbanisme, il revient à la collectivité de solliciter par elle-même ces avis quand l'opération concerne un Établissement Recevant du Public (ERP), conformément aux dispositions du code de la construction (Cerfa 13824*04).

FINALISATION DE LA SAISIE DU FORMULAIRE

A la fin de la saisie, et après avoir renseigné tous les champs obligatoires, vous pourrez déposer le dossier.

Vous êtes sur le point de déposer votre dossier

Le dépôt du dossier s'effectue en cliquant sur le bouton bleu en bas à droite de la présente page. L'opération peut prendre plusieurs minutes. Il n'est pas utile de cliquer plusieurs fois sur le bouton ou de rafraîchir la page. Le dépôt du dossier et sa réception par les services de l'État vous seront confirmés automatiquement par courriel, à l'adresse renseignée lors de la création de votre compte "Démarches simplifiées".

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

Si vous avez oublié de renseigner un champs obligatoire, le message ci-dessous s'affichera :



Votre dossier contient 39 champs en erreurs. [Corrigez-les pour poursuivre](#) :

- Nom de la collectivité doit être rempli
- Nature du porteur de projet doit être rempli
- Département et arrondissement du porteur de projet doit être rempli

[Afficher toutes les erreurs](#)

Vous pouvez soumettre votre dossier et ce même si toutes les pièces nécessaires à la complétude n'ont pas été jointes. Le fait de soumettre votre dossier permettra aux services de la préfecture de vous accompagner dans sa construction.

Lorsque votre dossier sera soumis, la page ci-dessous s'affiche





Merci !

Votre dossier sur la démarche Demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024 - Préfecture de la Charente-Maritime a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre dossier en ligne.

Vous pouvez le modifier et échanger avec un instructeur.

Les services de l'Etat, dans votre département et votre région, en charge d'instruire votre demande vont se mobiliser pour étudier votre projet. Si votre dossier est complet et recevable, il passera au statut "en instruction". Sinon, vous serez sollicités par les services pour préciser votre dossier avec leur appui.



[Accéder à votre dossier](#)

[Déposer un autre dossier](#)

[Je donne mon avis](#)

SERVICES PUBLICS+ 

En cliquant sur "**Accéder à votre dossier**" vous pouvez retourner sur votre demande.

Vous recevrez également par mail un accusé de réception automatique. Ce message vous autorise à signer les ordres de services ou les devis.

Toutefois cette autorisation ne vaut pas promesse de subvention ni même confirmation de l'éligibilité de votre dossier.



Bonjour,

Votre demande de subvention n° 14750916 déposé au titre de la DETR et DSIL pour l'opération "Rénovation énergétique de l'école primaire" a bien été déposée. Si nécessaire, vous pouvez encore y apporter des modifications.

Conformément aux dispositions de l'article R.2334-24 du code général des collectivités locales, vous pouvez commencer l'exécution de cette opération.

Votre dossier sera prochainement transmis au service instructeur compétent, avec lequel vous échangerez jusqu'à ce qu'il soit déclaré complet. L'acceptation ou le rejet de votre demande vous sera communiquée ultérieurement.

Pour toute demande d'information sur votre dossier, vous pouvez dès à présent utiliser la fonctionnalité "Messagerie" disponible dans votre espace personnel.

Ce message ne vaut pas accusé de réception de dossier complet, ni promesse de subvention. Il ne présume pas non plus de l'éligibilité de l'opération.

Bien cordialement,

Le bureau des finances locales et des dotations de l'État

[Consulter mon dossier](#)

[J'ai une question](#)

—

Merci de ne pas répondre à cet email. Pour vous adresser à votre administration, passez directement par la [messagerie du dossier](#).

Toutes les dossiers saisis sur le site " démarches simplifiées " sont consultables à tout moment en se connectant sur la démarche concernée avec votre e-mail et votre mot de passe.

En cliquant sur "**accéder à votre dossier**", vous trouverez une page résumant votre demande : état d'avancement du dossier, derniers échanges avec le service instructeur,

Le dépôt de votre demande de subvention vous permet également d'accéder à la messagerie.

The screenshot shows a web interface for a subsidy application. At the top, it reads "Demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024 - Préfecture de la Charente-Maritime" with a red "EN CONSTRUCTION" label. Below this, the dossier number "14750916" and deposit date "26 octobre 2023 10:00" are displayed. A note indicates the deadline: "Expirera le 26/10/2024 (12 mois après le dépôt du dossier)". There are three main buttons: "Inviter une personne à modifier ce dossier" (with a dropdown arrow), "Modifier le dossier" (in a dark blue box), and a print icon. Below these are three tabs: "Résumé" (selected), "Demande", and "Messagerie". A progress bar shows the status "en construction" (highlighted in red), followed by "en instruction" and "terminé". A message explains that the dossier is in construction and cannot be modified until it reaches the "en instruction" stage. It also provides a link to contact the administration via the messaging service. At the bottom, there is a link to "Obtenir une attestation de dépôt de dossier".

Vous pouvez obtenir une attestation de dépôt en cliquant sur "**obtenir une attestation de dépôt de dossier**"



Cet onglet fait apparaître le message d'accusé réception de votre dossier ; **ce premier message vous permet de commencer les travaux en signant soit les ordres de service, soit les devis.**



Cet onglet vous permet d'accéder à votre demande et éventuellement de la compléter.



Cet onglet vous donne accès à l'ensemble des messages échangés avec le service instructeur



En cliquant sur le logo "démarches simplifiées" ou sur "mes dossiers" situés en haut de votre page, vous avez accès à tous les dossiers que vous avez déposés.



demarches-simplifiees.fr

4 en cours

2 traités

6 supprimés récemment

3 supprimés définitivement

Sélectionner un filtre ▾

4 sur 4 dossiers

**Demande de subvention au titre de la DETR et/ou de la DSIL 2024 -
Préfecture de la Charente-Maritime**

dossier N° 14 750 916

EN CONSTRUCTION

DIRECTION PROTECTION CIVILE

☑ Déposé le 26/10/2023

Modifier le dossier

Autres actions ▾

**FONDS VERT - Accompagnement pour l'adaptation des territoires
littoraux au recul du trait de côte**

dossier N° 13 075 065

BROUILLON

DIRECTION PROTECTION CIVILE

☑ Créé le 23/06/2023 modifié le 02 octobre 2023 16:21

Continuer à remplir

Autres actions ▾

Demande de subvention FARU

dossier N° 13 108 991

BROUILLON

DIRECTION PROTECTION CIVILE

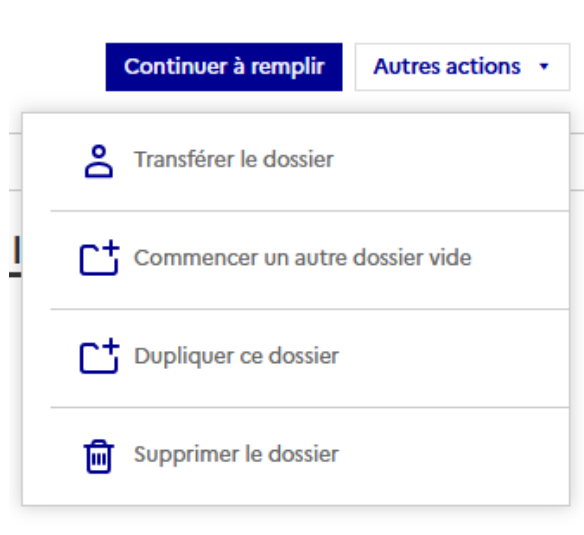
☑ Créé le 26/06/2023 modifié le 04 juillet 2023 22:09

Continuer à remplir

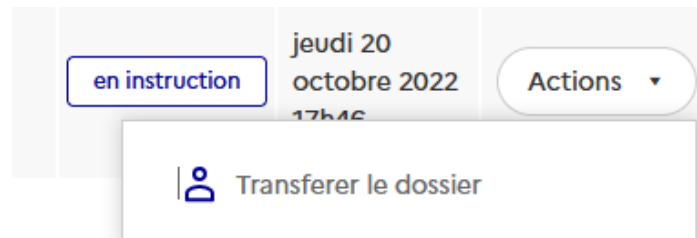
Autres actions ▾



Pour les dossiers en statut "**brouillon**" ou "**en construction**", plusieurs "actions" sont possibles sur les dossiers :



Pour les dossiers en statut "**en instruction**", seul le transfert de dossier est possible.



Définition des différents statuts de vos dossiers :

➤ **Brouillon**

- Dossier modifiable qui peut être complété ou supprimer en cliquant sur " actions "
- **Dossier dont le service instructeur n'a pas connaissance**

➤ **En construction**

- Le dossier passe " en construction " une fois que vous avez cliqué sur " déposer le dossier "
- Dossier modifiable qui peut être modifié, complété ou supprimé en cliquant sur " actions "

➤ **En instruction**

A ce stade, le dossier a été déclaré complet par le service instructeur.

Si des pièces complémentaires doivent être transmises, il faudra utiliser l'onglet " messagerie ". La collectivité ne peut plus modifier les données saisies sur le formulaire, ni ajouter ou remplacer des pièces jointes.

Le passage d'un dossier en instruction permet néanmoins de communiquer à tout moment avec la préfecture via la messagerie.

Un onglet "messagerie" est à votre disposition sur la plate-forme. Elle vous permet d'échanger à tout moment et durant tous les stades de la procédure avec les services de la préfecture. Elle peut notamment vous permettre de faire état des éventuelles difficultés rencontrées.

La préfecture vous informera des pièces manquantes à la complétude de votre dossier par l'intermédiaire de cette messagerie.

Aucun courrier n'étant transmis, il conviendra de vous connecter régulièrement à la plate-forme pour connaître l'état d'avancement de l'instruction de votre dossier.

C'est également par l'intermédiaire de cette messagerie que vous serez informé de la complétude de votre dossier de demande subvention. Aucun courrier complémentaire ne sera transmis.

Par ailleurs, la décision d'attribution (arrêté préfectoral signé), le refus de votre demande de subvention ou le classement sans suite vous seront communiqués par la messagerie de la plate-forme.

Votre dossier passera du statut "en instruction" au statut "accepté", "refusé" ou "classé sans suite" et vous le trouverez dans l'onglet "traité".

5 en cours **2 traités** 6 supprimés récemment 3 supprimés définitivement

Sélectionner un filtre ▾

2 sur 2 dossiers

Questionnaire formulaire unique DETR-DSIL 2024 dossier N° 12 575 743
ZOBEL Sandrine
Déposé le 25/05/2023
ACCEPTÉ
Actions ▾

Identification des correspondants Fonds vert dossier N° 11 110 637
DIRECTION PROTECTION CIVILE
Déposé le 11/01/2023
ACCEPTÉ
Actions ▾

Pour se déconnecter, il faut cliquer sur son profil (adresse mail) et sélectionner se déconnecter".

sandrine.zobel@charente-maritime.gouv.fr Aide FR ▾

- Passer en instructeur
- Passer en expert
- Passer en administrateur
- Voir mon profil
- Se déconnecter

DEMANDES DE VERSEMENT

A ce jour, les demandes de versement ne sont pas dématérialisées. Aussi, il convient d'envoyer vos documents en format papier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Charente-Maritime
Direction des collectivités et de la citoyenneté
Bureau des finances locales et des dotations de l'État
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE Cedex 01



Si vous transmettez des éléments relatifs au versement de votre subvention sur le dossier déposé sur démarches simplifiées via l'onglet "messagerie", il est probable que le service instructeur ne puisse pas en prendre connaissance.

En effet, les formulaires ne servent actuellement qu'à la programmation DETR et /ou DSIL.

Une fois qu'une décision est rendue sur un dossier (accepté, sans suite ou refusé), l'agent instructeur ne consulte plus la procédure en question.

POSER UNE QUESTION SUR VOTRE DOSSIER

En cas de difficulté rencontrée sur la plateforme, vous pouvez vous adresser au bureau des finances locales et des dotations de l'État de la Préfecture de la Charente-Maritime :

Sandrine ZOBEL	05-46-27-44-60	sandrine.zobel@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie MANRIQUE	05-46-27-45-07	nathalie.manrique@charente-maritime.gouv.fr

Il est également possible de contacter le support technique "démarches simplifiées" à tout moment via l'interface "**aide**" située à droite de l'écran.